

Ces prix de vente, ainsi que nous le rendaient plus compte que c'est
 pas le cours de la bête, et non sur celui du bœuf, que les bœufiers
 figurent, et qui naturellement le prix de vente de leur par-
 tir, au mois de septembre, le prix des farines est souvent influencé par
 les bœufs qui, qui ne permettent pas aux usines de produire les
 quantités suffisantes, et cette espèce de rareté passagère des farines
 se produit au moment même où le battage par les machines permet
 aux grains d'affaiblir sur nos marchés. Il en résulte entre les ans et
 les autres des différences de prix souvent fort sensibles. Si quelques
 plaintes se produisent encore, elles sont, en général, mal fondées,
 ou ne s'appliquent qu'à des faits locaux insignifiants. Souvent même
 elles reposent sur des appréciations inexactes.

Quoi qu'il en soit, on peut espérer voir disparaître, d'ici un avenir peu éloigné, une mesure qui est une véritable anomalie dans le système de liberté adopté définitivement par la boulangerie. Saisie de ces graves questions, la commission supérieure de l'enquête agricole a reconnu formellement que la liberté du commerce de la boulangerie impliquait la suppression de la taxe du pain. Elle a seulement laissé au Gouvernement le soin d'apprécier le moment opportun pour proposer au pouvoir législatif l'abrogation de l'article 30 de la loi des 13-22 juillet 1794.

Les travaux considérables auxquels l'enquête agricole a donné lieu se sont continués depuis l'année dernière. Ils sont maintenant très-avancés, et ils seraient même terminés si des circonstances exceptionnelles n'avaient interrompu à plusieurs reprises les discussions et les délibérations de la commission supérieure sur les nombreux et importants sujets qu'elle avait à examiner.

A la fin du dernier rapport à l'Empereur faisant connaître que la commission avait pris en considération un grand nombre de questions soulevées par l'enquête et indiquées dans une annexe jointe au rapport présenté par le commissaire général sur l'ensemble de cette vaste opération.

Elle avait décidé que chacune de ces questions serait l'objet d'une étude particulière, soit de la part d'une sous-commission, soit de la part d'un rapporteur spécial. L'activité déployée par les membres de la commission chargée de ces travaux lui avait permis de repenser les questions, d'en préciser les termes, de leur donner un caractère plus concret, et d'en débiter avec elle. Elle avait pu ainsi commencer une discussion approfondie des questions sur lesquelles elle avait à formuler une résolution motivée. Malgré la régularité et l'importance des séances tenues sans interruption jusqu'à la fin d'août, elle n'avait pu terminer l'étude de toutes les questions, et, par conséquent, n'avait pu adopter de résolutions. Elle avait cependant, et assez heureusement, pu commencer à débiter sur un petit nombre de questions, dont deux au trait spécialement à son véritable timbre, et à y faire de penser qui après l'ouverture de la session, elle ne pourrait pas le faire pendant un temps plus long. Elle avait ainsi pu commencer à débiter sur un petit nombre de questions, dont deux au trait spécialement à son véritable timbre, et à y faire de penser qui après l'ouverture de la session, elle ne pourrait pas le faire pendant un temps plus long. Elle avait ainsi pu commencer à débiter sur un petit nombre de questions, dont deux au trait spécialement à son véritable timbre, et à y faire de penser qui après l'ouverture de la session, elle ne pourrait pas le faire pendant un temps plus long.

Le travail d'impression des nombreux volumes de l'Enquête a été conduit avec toute l'activité possible, et trente volumes ont paru jusqu'ici. Sur les trente-six de cette grande publication dont nous avons dit qu'il se divise en quatre séries, dont la première se composera de trois volumes contenant les documents généraux de l'enquête (décrets, questionnaires, rapports au ministre et à l'Empereur, rapport d'ensemble du commissaire général, travaux des sous-commissions et des rapporteurs spéciaux, procès-verbaux commissions et comptes rendus in-extenso des séances de la commission supérieure : deux de ces volumes sont terminés.

La seconde série, la beaucoup plus considérable, doit contenir vingt-huit volumes, dont vingt-neuf ont déjà paru; chacun de ces volumes s'applique à une des vingt-huit circonscriptions entre lesquelles le territoire de l'Empire avait été partagé, et où un des membres de la commission supérieure a été dirigé les enquêtes locales de trois ou quatre départements.

Un volume seulement, publié depuis assez longtemps, forme la troisième série ; c'est celui dans lequel ont été rassemblées les dépositions reçues directement par la commission supérieure dans l'enquête orale qui a eu lieu devant elle, dépositions reproduites dans leur entier par la sténographie.

Le quatrième série est complètement imprimée; elle comprend trois volumes de documents recueillis, par les soins de l'administration et avec le concours intelligent et dévoué des agents consulaires, sur la situation de l'agriculture dans les différents pays étrangers. Le dernier volume contiendra une table analytique qui permettra de se reporter, dans tous les volumes de l'enquête, aux divers passages où se trouve traitée chacune des matières importantes indiquées par le questionnaire général. Ce volume ne pourra paraître qu'après l'entier achèvement de la publication.

LE SECRET

1

[illegible]

Il est vrai que leur mère, la marquise de Circé, menait la vie la plus sévère et la plus retirée.

[illegible]

A vingt-huit ans, la marquise de Greix était très-belle, d'une beauté libre, immobile et pour ainsi dire pétrifiée. D'une taille élevée et majestueuse, mais d'un demourant un peu raide, elle avait une démarche qui seyait à son âge et à son caractère. Ses traits de visage étaient réguliers, ses yeux noirs, qui eussent été prompts à lancer des flammes, conservaient une expression hystérique et calme. Elle parlait avec une douceur primative. Ses manières étaient d'une grâce noble et correcte, son langage d'une pureté et d'une simplicité qui ne s'élevaient ni s'abaissaient; rien de plus, rien de moins. Quoiqu'elle eût repoussé sa fortune sur les pauvres, elle n'accomplissait que strictement son devoir, et ne se permettait pas de se plaindre. Elle avait un mauvais caractère. Le bon cœur du petit village de Greix avait essaimé de sa vertu, mais le bon sens n'avait pas suivi. Elle lui semblait triste, mais la marquise avait reçu avec un visage à croquemanteau éloquent qu'il s'agit de se débarrasser de cet être-là. C'est là qu'elle se trouvait, et elle cherchait par quel moyen.

Certes le malheur de la marquise était assez grand ; sa jeunesse, son expérience attachée à un cadavre vivant, étant un désastre assez complet, pour expliquer et justifier son attitude austère et sourdement vengeresse. Toutefois, parmi la multitude des environs et dans la ville même, l'avis était unanime que la marquise était une femme sage, saine, et que le malheur qui l'atteignait n'était pas si grave. On parlait d'une affection de jeunesse, elle brève soudainement et sans retour, on s'appuyait pour cette supposition sur un événement qui s'était passé dix ans auparavant au château de la marquise, et dans le pays on se souvenait très nettement. Les dehors des commentaires et des suppositions, quelque qu'ils aient été, ne laissent pas de laisser une certaine satisfaction, quelque légère elle soit, voici le fait tel quel on le racontait.

M. de Cires, le beau-père de la marquise, après avoir adressé à la marquise et à son mari des lettres d'excuses, leur avait écrit, sous le couvert d'un ami commun, de leur offrir sa fille en mariage. Mais la mort du roi Louis XVI engeîra en Angleterre avec sa famille, et la marquise ne put en même temps en son serviceur, Joseph Goussier, qui l'avait averti, savoir en Amérique et lui avait entièrement remis la lettre de son père. Elle fut obligée de se résigner à ne l'accompagner. A l'issue de cette malheureuse affaire, il vint d'être recueilli par les embarcations anglaises, lorsqu'il s'aperçut que l'on n'avait point écrit à lui. Ce brava homme, après s'être battu avec un lion pour protéger l'embarquement de son maître, était encore à terre. Le naufrage le vit se jeter à la mer et nager vigoureusement pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'il fut recueilli par un vaisseau anglais. On le ramena à bord, et on le fit transporter à terre. On se hâta d'arrêter quelques instant; mais celui-ci était pressé et il ne voulut pas se soucier. Il répondit ainsi qu'il attendait peut-être le vaisseau de son maître, mais qu'il n'en pouvait faire autant pour son domestique. La marquise se reprocha indignement M. de Cires, qu'un beau mariage répondait à son amour, et elle fut obligée de se résigner à l'effet, il se maria avec déshonneur à l'étranger, rejoignant Corneille et le ramena vers sa famille. Deux beaux furent ainsi sauvés.

Le développement réciproque était plus étroitement encadré le maître et le serviteur. Corrier, qui était marquis, avait un fils du même âge que celui du marquis et son frère du marquis. M. de Greix prit cet enfant pour son fils. Les deux frères étaient devenus professeurs. Adrien Corrier, doué des plus heureuses dispositions, se montra digne de cet intérêt. Très intimentement lié, sauf en nuance de respectueuse déférence, avec les deux professeurs de la maison, il était l'ami de l'un d'eux, et l'élève de l'autre. Il était de plus, et l'aimait d'ailleurs tendrement et aurait donné sa vie pour lui, l'ami de son père se fit fait tout pour le marquis. En 1802, M. de Greix mourut. Adrien fut le premier à se plaindre de la perte de son père. Il n'avait point su s'occuper de l'avenir de son fils : Charles vivait en gentilhomme sur ses terres et attendait des temps meilleurs ; mais le marquis songea au sort d'Adrien, que son intimité avec son père avait rendu son fils. Il se rappela que son fils était un homme. Il eût été fâcheux que les rares aptitudes et l'intelligence de ce jeune homme fussent perdus, surtout à une époque où la société se renouvelait et où il y avait une brillante fortune attachée à la portée d'un homme de bien. M. de Greix avait donc décidé d'envoyer son fils à Paris pour se préparer à l'école polytechnique. Pendant son séjour à Paris pour se préparer à l'école polytechnique, Adrien se sentait greux. Charles alla également à Paris, libre de son père, et se donna à l'étude. Les deux frères, Charles et Adrien, se firent un spectacle des hommes et des choses. Aux vacances, les deux jeunes gens, alors âgés de vingt ans, revinrent à Greix. Adrien avait subi nos examens ; il était admis. A sa grande surprise, il fut nommé sous-maître de ses ministres, on l'envoya en son pour le vrai frère de Charles.

Il le trouvèrent Ciroix très-animé. Le marquis, heureux de se voir chez lui, recevait nombreuse société en l'honneur d'une de ses parentes, la baronne de Kili, et de sa fille Emilie; à qui'il avait offert l'hospitalité. M^{me} de Kili, revenue en France un peu sur la foi si traitée, était en instance pour recouvrer ses terres et n'y avait été encore réussi. Par bonté de cœur, le marquis cherchait à la distraire, car, bien qu'agée de près de cinquante ans, la baronne aimait beaucoup le monde et le plaisir. Aussi n'étaient-ce chaque jour que chasses, dîners et fêtes.

Les personnes qui avaient été reçues à Cirex se souvenaient très bien de la cour respectueuse, mais vive, qu'Adrien faisait à la belle et de l'accueil favorable que rencontraient ses assiduités. Un fringant aurait-il eu lieu ? Peut-être, si la baronne de Kilia fut restée vive et si la carrière d'Adrien se fût sérieusement dessinée ; c'est ce que personne ne pouvait savoir. L'on entrevoyait déjà cependant quelques exemples la possibilité de ces unions qui, vingt ans

